

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**21 MARS 2017**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 21 mars 2017, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean François Delisle</b>	<b>maire</b>
<b>Nicola Ranieri</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Charles Auguste Côté</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Marc Gravel</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Sylvain Gauthier</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 08 par monsieur Jean François Delisle, maire.

**Mot de bienvenue du maire**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**69-03-2017**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**Mot de bienvenue du maire**  
**Adoption de l'ordre du jour**

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 21 février 2017

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Monsieur Gilles Boulet - Taxe de secteur au lac Quenouille

1.2.1.2 Résolution d'appui - Séances extraordinaires par voie électronique

1.2.1.3 Résolution d'appui MRC Minganie - Règlement sur le prélèvement des eaux

1.2.1.4 Défi Pierre Lavoie - Demande d'autorisation de passage

1.2.1.5 Coalition Kaaikop - Demande d'aide financière

1.2.1.6 Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Demande d'aide financière

1.2.1.7 Club de carte - Demande d'aide financière

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-17-01 (camping)

1.3.2 Règlement 367-17-02 (garde de poules) et règlement 388-17-01 (animaux)

1.3.3 Règlement 368-17-01 (lotissement)

1.4 Formation Rôles et responsabilités des élus

1.5 Affaires juridiques

1.5.1 Dossier Patrick Poirier

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

- 2.2 Rapport des salaires
- 2.3 Reddition de comptes 2016
- 2.4 Congrès FQM 2017

**3. Ressources humaines**

- 3.1 Embauche d'un journalier
- 3.2 Embauche d'un mécanicien

**4. Ressources matérielles et immobilières**

- 4.1 Rénovation du centre culturel et communautaire
- 4.2 Achat d'un véhicule voirie
- 4.3 Achat de jardinières

**5. Sécurité publique**

- 5.1 Statistiques Sûreté du Québec

**6. Réseau routier, transport**

- 6.1 Permis de voirie

**7. Gestion du territoire et du milieu**

- 7.1 Demande de dérogation mineure
  - 7.1.1 Demande du 270, montée Brien
- 7.2 Demandes de PIIA
  - 7.2.1 Demande du 17, chemin Colibri
- 7.3 RITL - procès-verbal du 8 février 2017
- 7.4 Gros rebuts : 3 juillet 2017

**8. Service à la collectivité**

- 8.1 Rapport mensuel bibliothèque
- 8.2 Rapport final patinoire
- 8.3 Camp de jour 2017

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 21 février 2017**

**70-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 21 février 2017 avec les modifications suivantes :

À la résolution numéro 60-02-2017, remplacer : « Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, de refuser la demande. » par « Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, messieurs Charles Auguste Côté, Jean-Philippe Martin et Marc Gravel, conseillers étant dissidents, de refuser la demande. »

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Correspondances**

**1.2.1.1 Monsieur Gilles Boulet - Taxe de secteur au lac Quenouille**

**71-03-2017**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Gilles Boulet à l'effet d'être exempté de la taxe spéciale pour le financement d'études d'ingénieur afin de réparer le barrage du lac Quenouille (X0005372), règlement 437-16;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, monsieur Sylvain Gauthier étant dissident et monsieur Jacques Hébert étant abstinent, de refuser la demande d'exemption.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**1.2.1.2 Résolution d'appui - Séances extraordinaires par voie électronique**

**72-03-2017**

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**21 MARS 2017**

---

notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette ainsi qu'aux municipalités du Québec et MRC du Québec, pour appui.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.3 Résolution d'appui MRC Minganie - Règlement sur le prélèvement des eaux**

**73-03-2017**

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale adoptait, dans la nuit du 9 au 10 décembre dernier et sous bâillon, la *Loi concernant la mise en œuvre de la politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives édictant ainsi la Loi sur les hydrocarbures*;

CONSIDÉRANT la déclaration du ministre Pierre Arcand à l'effet que l'usage des techniques non conventionnelles d'extraction des hydrocarbures comme la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits ne présente qu'un risque modéré pour l'eau potable et la santé des populations excluant tout recours au Bureau d'audience publique sur l'environnement (SAPE) alors que le pendant américain de notre ministère de l'environnement, Environmental Protection Agency américaine (EPA), a publié son rapport final contenant des conclusions diamétralement opposées à celle du ministre;

CONSIDÉRANT QUE plus de 150 municipalités ont demandé le retrait de cette loi, alors que d'autres municipalités et MRC ont réclamé des amendements importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a répondu au monde municipal en proposant des amendements à cette loi dont la possibilité pour les MRC d'exclure, par leur schéma d'aménagement, certaines zones où la recherche, la production et le stockage des hydrocarbures seraient incompatibles avec les autres activités économiques se déployant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette disposition ne donne aucune garantie réelle à cet égard;

CONSIDÉRANT QU'une grande partie du territoire du Québec, soit plus de 56 000 km<sup>2</sup> est sous licence d'exploration et que les MRC ne peuvent mettre en cause les droits acquis des sociétés gazières et pétrolières ce qui risque fort de rendre difficile la preuve que le développement de la filière des hydrocarbures fossiles est incompatible, eu égard aux prétentions des sociétés en cause;

CONSIDÉRANT QUE c'est, par ailleurs, le gouvernement qui va adopter les modifications aux schémas d'aménagement des MRC, et ce, en fonction de ses orientations relatives au développement de cette filière;

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**21 MARS 2017**

---

CONSIDÉRANT QUE la mise en vigueur des amendements suggérés par le ministre à la *Loi sur les hydrocarbures* n'est pas assurée et relève de la seule discrétion gouvernementale;

CONSIDÉRANT QUE la protection de nos sources d'eau potable constitue un impératif absolu;

CONSIDÉRANT QU'autant l'UMQ, dans son mémoire présenté le 17 août 2016 devant la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des Ressources naturelles concernant le projet de loi 106, et la FQM, dans sa résolution AGA-2016- 09-29/16 adoptée lors de son assemblée générale annuelle, ont tous deux demandé au gouvernement d'accorder aux municipalités qui le souhaitent le pouvoir de déroger aux distances séparatrices actuelles du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) entre les sources d'eau potable et les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen légal actuellement disponible pour protéger minimalement nos sources d'eau est une demande commune du monde municipal de dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), afin que les municipalités qui le souhaitent puissent élargir les distances séparatrices entre leurs sources d'eau potable et les forages gaziers et pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement municipal élaboré par un collectif de plusieurs juristes éminents et scientifiques indépendants et imposant des distances séparatrices plus importantes entre les forages pétroliers et gaziers et les sources d'eau potable permet de protéger adéquatement les sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs appui la MRC de Minganie dans ses démarches.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.4 Défi Pierre Lavoie - Demande d'autorisation de passage / Parcours**

**74-03-2017**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le passage sur le chemin du Nordet avec le convoi du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie le 17 juin 2017.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.5 Coalition Kaaikop - Demande d'aide financière**

**75-03-2017**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la part de la Coalition Mont-Kaaikop en date du 6 mars dernier ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'offrir un don à la Coalition Kaaikop au montant de 100 \$ accompagnée d'une lettre d'appui.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**1.2.1.6 Ville de Sainte-Agathe-des-Monts - Demande d'aide financière**

**76-03-2017**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes souhaitent aménager sur un site de la Polyvalente des Monts, un terrain synthétique pour des fins de pratique du football et du soccer;

ATTENDU QU'UNE demande de subvention afin de financer une partie du coût de cette infrastructure sportive a été présentée dans le cadre du volet 2 intitulé « Infrastructures collectives du Fonds des petites collectivités »;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et les municipalités avoisinantes ont à partager le financement des travaux représentant le tiers du coût total, les deux tiers étant assumés par les paliers des gouvernements du Québec et du Canada;

ATTENDU QUE chacune des municipalités impliquées ont des enfants - citoyens qui fréquentent la Polyvalente des Monts et utiliseront cette infrastructure par le biais du programme scolaire et/ou par une activité de loisir municipal;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de la municipalité de Val-des-Lacs déclare son intérêt de participer au financement d'une infrastructure sportive constituant un terrain de football et soccer synthétique qui sera situé sur le terrain de la Polyvalente des Monts, sise à Sainte-Agathe-des-Monts;

Que le conseil municipal choisit le mode de financement en fonction de l'option numéro 2, soit selon le nombre d'étudiants fréquentant la Polyvalente des Monts;

Que la contribution de la municipalité devant être répartie en annuités sur une période de 5 ans pour un montant annuel de 2 914 \$;

Qu'une copie de la présente soit transmise à la Commission scolaire des Laurentides, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et à monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand.

\*\*\*\*\*

**1.2.1.7 Club de carte - Demande d'aide financière**

**77-03-2017**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière de la part du Club de cartes relative à l'achat d'une table;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à un don au Club de cartes de Val-des-Lacs au montant de 200 \$.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 367-17-01 (camping)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 sera déposé visant à modifier le règlement relatif au camping afin :

De permettre l'usage de roulotte pour un certain temps sur les terrains avec un bâtiment;

De reconnaître la tenue d'événement temporaire;

D'autoriser certaines constructions temporaires servant à la tenue de l'événement.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 367-17-01 (camping)**

**78-03-2017**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 367-17-01 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement 367-17-02 (garde de poules)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 367-17-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02 et ses amendements dans le but de modifier les dispositions concernant l'élevage d'animaux de ferme.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement 367-17-02 (garde de poules)**

**79-03-2017**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 367-17-02 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement 388-17-01 (animaux)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, qu'un projet de règlement numéro 388-17-01 modifiant le règlement concernant les animaux 388-05 dans le but d'y intégrer les gallinacés.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3.2 Règlement 388-17-01 (animaux)**

**80-03-2017**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 388-17-01 modifiant le règlement le règlement concernant les animaux 388-05.

\*\*\*\*\*

**1.3.3 Règlement 368-17-01 (lotissement)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Marc Gravel, conseiller qu'un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement 368-02 de façon à remplacer un article relativement aux parcs et terrains de jeux.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3.3 Règlement 368-17-01 (lotissement)**

**81-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 368-17-01 modifiant le règlement de lotissement numéro 368-02.

\*\*\*\*\*

**1.4 Formation Rôles et responsabilités des élus**

**82-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre l'inscription de messieurs Jacques Hébert et Jean-Philippe Martin, conseillers, à la formation Rôles et responsabilités des élus ayant lieu le 3 mai 2017 au montant de 162.50 \$ chacune.

\*\*\*\*\*

**1.5 Affaires juridiques**

**1.5.1 Dossier Patrick Poirier**

**83-03-2017**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Jean-François Delisle, maire, madame Stéphanie Russell, directrice générale et monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie, dans le dossier Patrick Poirier étant à la Cour du Québec aux petites créances.

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**84-03-2017**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à



**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°7929 à n°7991, le chèque annulé n°7964, pour les déboursés du mois février 2017 au montant total de 114 230.91 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017 pour un montant de 56 768.02 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de février 2017 de 170 998.93 \$.

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

**85-03-2017**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de février 2017 au montant de 53 640.98 \$.

\*\*\*\*\*

**2.3 Reddition de comptes 2016**

**86-03-2017**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 84 658 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un auditeur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport d'audit externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs accepte et dépose la reddition de compte pour l'année 2016 qui informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

\*\*\*\*\*

**2.4 Congrès FQM 2017**

**87-03-2017**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'inscrire le maire au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités à Québec pour un montant maximal de 1 000.00 \$ taxes en sus en plus des frais de séjour pour un montant de 860.36 \$ taxes en sus, en y ajoutant les frais de déplacement.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**3. Ressources humaines**

**3.1 Embauche d'un journalier**

**88-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'engager à l'essai monsieur Rémy Michauville, à titre de chauffeur – opérateur - manœuvre à l'échelon numéro 1 pour l'année 2017.

\*\*\*\*\*

**3.2 Embauche d'un mécanicien**

**89-03-2017**

CONSIDÉRANT la résolution 51-02-2017 relative à l'embauche à l'essai de monsieur Paul Corbeil à titre de mécanicien - opérateur et journalier à l'échelon 2 pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité de monsieur Paul Corbeil ;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité :

De rescinder la résolution 51-02-2017;

D'engager à l'essai monsieur Daniel Plamondon, à titre de mécanicien - opérateur et journalier à l'échelon numéro 1 pour l'année 2017.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Rénovation du centre culturel et communautaire**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**4.2 Achat d'un véhicule voirie**

**90-03-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Farid Madaoui, inspecteur et monsieur Marc Gravel, conseiller, afin de procéder à un appel d'offre pour l'achat d'un camion de type camionnette 4X4 pour le Service de la voirie.

\*\*\*\*\*

**4.3 Achat de jardinières**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

**5.1 Statistiques Sureté du Québec**

**91-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des statistiques de criminalités et d'activités de la Sureté du Québec d'avril 2016 à janvier 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**6. Réseau routier, transport  
6.1 Permis de voirie MTQ**

**92-03-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise monsieur Farid Madaoui, inspecteur en voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis.

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu  
7.1 Demande de dérogation mineure  
7.1.1 Demande du 270, montée Brien**

**93-03-2017**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 1<sup>er</sup> mars 2017 a été déposée par Guy Charbonneau et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 6245 réalisé par Dany Maltais ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2017-04 est à l'effet de permettre le lotissement de 2 terrains avec des frontages de 6.72m et 9.91m alors que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la grille des spécifications intitulées usages et normes, par zone et que le terrain est situé dans la zone RR-9 où la largeur minimale est de 50m ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement de 2 terrains avec des frontages de 6.72m et 9.91m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que refuser de permettre le lotissement de 2 terrains avec des frontages de 6.72m et 9.91m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre le lotissement de 2 terrains avec des frontages de 6.72m et 9.91m;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demandes de PIIA**

**7.2.1 Demande du 17 chemin Colibri**

**94-03-2017**

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2017-03 accompagnée de documents a été déposée au mois de février 2017 par Daniel Desrochers;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujetti au PIIA Pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois de février 2017 par Daniel Desrochers ;

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

\*\*\*\*\*

**7.3 RITL - procès-verbal du 8 février 2017**

**95-03-2017**

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité, de procéder au dépôt du procès-verbal de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs du 8 février 2017.

\*\*\*\*\*

**7.4 Gros rebuts : 3 juillet 2017**

**96-03-2017**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à la collecte des gros rebuts par la voirie le 3 juillet 2017.

**SÉANCE ORDINAIRE  
21 MARS 2017**

---

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Rapport mensuel bibliothèque**

**97-03-2017**

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de février 2017.

\*\*\*\*\*

**8.2 Rapport final patinoire**

**98-03-2017**

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport final de la patinoire pour la saison 2016-2017. Qu'une lettre de félicitations soit transmise aux responsables de l'entretien et de la surveillance de la patinoire.

\*\*\*\*\*

**8.3 Camp de jour 2017**

**99-03-2017**

Il est proposé par monsieur Jean-Philippe Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter le contrat avec le P'tit Bonheur concernant le camp de jour pour un montant de 115 \$ par enfant, par semaine, avec un minimum de 5 enfants. Qu'un montant de 48 \$ par semaine et par enfant soit remboursé sur preuve justificative.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

**100-03-2017**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, de lever l'assemblée. Il est 20 h 25.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
**Jean F. Delisle,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Stéphanie Russell  
Secrétaire-trésorière, directrice générale**